



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

Attendu que lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité qui aura lieu le 10 novembre 2020 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Madame Solange Paré et Monsieur Jean-Pierre Poulin.

Nature et effets :

Permettre l'implantation d'une remise dans la cour avant même si celle-ci n'atteint pas la profondeur de 15 mètres minimale exigée, et à une distance de la limite avant à 4,72 mètres alors que la marge minimale exigée est de 7,5 mètres.

Identification du site concerné :

Le lot 5 687 876, cadastre du Québec, situé au 212-A, chemin du Petit-lac.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 21^e JOUR D'OCTOBRE 2020.

Marcelle Paradis

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication-

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Madame Solange Paré et Monsieur Jean-Pierre Poulin à la porte de l'église Saint-Vital de Lambton et à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 21 octobre 2020.

Marcelle Paradis,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2020-10-21

Date